

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME  
COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

<b>RÉUNION DE BUREAU DU 30 NOVEMBRE 2023</b>
--

Membres présents : MM.	ESNAULT Jean-Claude	Président
	LAMBERT Philippe	Secrétaire Général
	TESSIER Francis	Trésorier Général
	ALBERT Michel	Vice-président, Président de la Vendée
	DANIEL Alain	Vice-président, Président de la Loire-Atlantique
	JOLIVET Joël	Vice-président, Co-Président du Maine-et-Loire

Membre absent :	M.	DOUET Christian	Vice-président, Président de la Mayenne
-----------------	----	-----------------	---

Invités :	M.M	DUPLOYER Benoît	Manager Technique Territorial
		PONIER Lilian	Co-Président du Maine-et-Loire
		VERGEREAU Romain	Responsable des services

La séance est ouverte à 19 h 30.

## **I    INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau pour cette dernière réunion de l'année 2023. Il informe que MM. DUPLOYER et LAMBERT suivront cette réunion en visio.

### **↳ Assemblées Générales Départementales**

Après un tour de table de la part des Présidents des Comités Départementaux, il en ressort que les cinq Assemblées Générales Départementales se sont déroulées dans de bonnes conditions.

Le Président annonce que, suite à la démission de M. Samuel RADIGUE au poste de Président Comité Départemental de Sarthe, aucun successeur au sein du Comité Départemental ne s'est manifesté pour reprendre cette fonction.

M. Alain DANIEL informe que le Comité de Loire-Atlantique projette d'avoir recours à l'embauche de salariés ou alternants, l'un pour gérer l'administratif et l'autre pour le sportif.

### **↳ Conseil National des Présidents de Régions**

Le Président rappelle qu'il a participé au Conseil National des Présidents de Régions qui s'est tenu les 24 et 25 novembre derniers au siège de la Fédération.

Il détaille ensuite quelques sujets qui ont été abordés lors de cette réunion.

Tout d'abord, il commente les statistiques par région faisant apparaître le nombre de personnes ayant suivi une formation fédérale sur les 4 dernières années. Sur le cumul, au niveau national, le Comité Régional des Pays de la Loire se situe dans les dernières positions avec 168 diplômes fédéraux délivrés (Bretagne 721, Auvergne-Rhône-Alpes 699, Occitanie 587).

Il signale que, pendant la crise sanitaire, le Comité Régional a dû annuler de nombreuses sessions de formations, alors que d'autres régions les ont maintenues, d'où une différence importante.

M. Benoit DUPLOYER explique que, pour l'année 2023, la situation est nettement plus favorable puisque le Comité Régional arrive dans le Top 5 national.

Le Président aborde ensuite l'opération "Elles Arrivent", rappelant que ce dispositif permet à quelques féminines de chaque région d'être invitées à un séjour pendant le Tour de France Féminin. Il informe que cette opération sera reconduite pour 2024 avec deux séjours pour les U15 et U17, l'un à Lille (59) et l'autre à l'Alpe d'Huez (38).

M. TESSIER commente le tableau des effectifs Route U15 et U17 Femmes par région. Il annonce que les effectifs dans ces catégories sont essentiellement regroupés sur 3 régions, soit la Bretagne, les Pays de la Loire et la Normandie.

Ensuite, le Président informe que la Fédération distribuera des invitations pour les Jeux Olympiques auprès des instances départementales et régionales. Celles-ci peuvent concerner des disciplines en dehors du cyclisme.

Enfin, il termine son intervention en précisant que, lors de cette réunion, une question a été posée de manière conjointe avec les Comités Régionaux de Bretagne et de Normandie.

#### Questions des Comités Régionaux :

*Lors de la dernière réunion du personnel administratif, il a été indiqué aux Comités Régionaux qu'un engagement sur place provenant d'un licencié Access dans une épreuve Route Elite/Open/Access ou Open/Access serait facturé par la Fédération à hauteur de 3,70 € alors que les engagés Access en ligne ne sont soumis à aucune part fédérale. La communication vers les clubs n'a pas été effectuée dans ce sens et pour 2023, les reversements aux clubs organisateurs ont d'ores et déjà été transmis sur la base de 2 € pour le Comité Régional et le reste pour l'organisateur. Aucune distinction n'a été faite entre un engagé Access en ligne ou sur place. Il aurait été utile et très important de préciser que le calcul pris en compte serait celui de la liste des engagés par internet et non la liste des engagés complète incluant les engagés Access sur place.*

*Serait-il envisageable que cette disposition soit réétudiée afin que la part des engagés Access soit identique lorsqu'il s'agit d'un engagement sur place ou en ligne et d'autre part que cela soit rétroactif en prenant en compte la saison 2023.*

Lors du CNPR, les services de la Fédération ont précisé qu'il s'agit effectivement d'une incompréhension et d'un manque de précision de leur part sur la note transmise aux Comités Régionaux et que les engagements sur place Access ne seront pas facturés par une part fédérale de 3,70 €. L'outil informatique ne permettant pas de préciser les engagés Access sur place, afin que cela soit rétroactif sur l'année 2023, les Comités Régionaux devront faire suivre auprès de la Fédération, les feuilles d'émargements des épreuves Route ouvertes aux Access (Elite/Open/Access et Open/Access). Ceci enclenchera un remboursement de la part de la Fédération.

Ayant eu l'accord des membres du Bureau, M. VERGEREAU se charge de supprimer le point numéro 4 dans la tarification régionale des engagements 2024.

*(4) en cas d'engagement sur place d'un coureur Access sur une épreuve Elite/Open/Access ou Open/Access, l'engagement facturé sera identique à celui d'une épreuve Elite/Open/Access*

#### ↳ **Atelier sur la Piste**

Concernant l'atelier sur la Piste, M. LAMBERT informe avoir procédé à une synthèse des idées ressorties du dernier Comité Directeur.

Après échanges, M. VERGEREAU se charge de diffuser ce document aux membres du Comité Directeur afin que ce dernier puisse, lors de la réunion du 16 décembre prochain, retenir certaines actions pour le développement de la Piste sur le territoire ligérien.

#### ↳ **Championnat Régional BMX Free-Style**

M. VERGEREAU commente le compte-rendu de la DTN, à l'initiative de l'organisation, concernant le Championnat Régional BMX Free-Style qui s'est déroulé le samedi 11 novembre dernier au Skatepark à Nantes (44). Au total, 38 participants ont pris part à cette épreuve dont 12 licenciés à la F.F.C. Ce premier Championnat Régional dans cette discipline a apporté une reconnaissance notamment pour les jeunes pratiquants qui peut faire naître un esprit de compétition.

Quelques éléments sont à améliorer pour l'année prochaine mais ces modifications seront faciles à apporter car le cahier des charges est maintenant rédigé et que cette première édition a permis de relever les problèmes à éviter. De plus, une personne représentant le Comité Régional ou la Fédération est nécessaire le jour de l'évènement pour veiller à faire respecter le cahier des charges à l'organisateur ce qui peut vite être oublié dans l'élan de l'évènement.

M. DANIEL précise que la pyramide des compétitions de BMX Free-Style a principalement débuté par des compétitions internationales (J.O depuis 2021), alors que pour d'autres disciplines cela démarre habituellement par des évènements départementaux et régionaux pour ensuite être organisés au niveau national.

#### ↳ **Refonte du site internet**

M. VERGEREAU informe que le Comité Régional vient de recevoir la dernière proposition émanant du prestataire de la Fédération « SEVANOVA ». Au total, quatre prestataires ont été consultés, trois d'entre eux ont établi un chiffrage pour la refonte du site internet du Comité Régional. Il explique qu'un bilan a été réalisé avec le Cabinet externe « Voyelle » en charge de conseiller le Comité Régional sur son projet de refonte. Après avoir étudié les différentes propositions, celle du prestataire de la Fédération a été retenue. D'une part, sur le plan financier, il s'agit de la meilleure proposition car un certain nombre de temps de développement ont déjà été réalisés par la Fédération et, d'autre part, ce site va suivre la même identité visuelle que le nouveau site fédéral.

Il présente la maquette provisoire réalisée par SEVANOVA.

Après échange, les membres du Bureau émettent un avis favorable pour le choix du prestataire SEVANOVA d'autant plus que l'investissement d'environ 13 000 € respecte l'enveloppe de 15 000 € accordée par la Commission des Finances. De plus, la Fédération prendrait à sa charge les frais d'hébergement du site du Comité Régional.

Le Président ajoute que les échanges avec la Fédération en seront simplifiés par leur intermédiaire et permet au Comité Régional de ne pas se lancer avec un prestataire inconnu.

M. DANIEL souhaite connaître la date de livraison du site internet.

En réponse à M. DANIEL, M. VERGEREAU précise que le site devrait pouvoir être livré en mars prochain.

#### ↳ **Vélodrome des Essarts (85)**

Le Président informe qu'il participera le 13 décembre prochain à une réunion pour le projet du vélodrome des Essarts-en-Bocage en présence de M. Michel ALBERT au Conseil Départemental de la Vendée.

M. ALBERT informe que la décision définitive sera prise courant du mois de janvier 2024.

## **II INTERVENTION DU MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL**

M. DUPLOYER aborde l'organisation du prochain Championnat de France Route de l'Avenir qui aura lieu du 8 au 12 mai 2024 à Altkirch (68). Il informe que le Comité Régional a procédé uniquement à la réservation d'un hébergement pour le staff et, que par conséquent, les athlètes seront hébergés par leurs propres moyens. Cette décision tient compte, d'une part, de l'aspect financier puisque le coût par athlète est 30 % plus cher que l'an passé et que, d'autre part, le logement proposé est situé à 30 mn du circuit, ceci compliquant la logistique du transport des athlètes entre les différentes épreuves.

De ce fait, la grande majorité du budget sera consacré à un travail de préparation auprès des athlètes (stages, reconnaissance du circuit sur Home Trainer avec l'application Kinomap...).

Dans le cadre de l'organisation du Championnat de France de l'Avenir, il poursuit son intervention en expliquant qu'il souhaite associer les Comités Départementaux dans un projet régional commun avec notamment une mise à disposition des conseillers techniques départementaux. En ce qui concerne les

Comités Départementaux ne disposant pas de salariés, pour des raisons d'équité, il serait envisagé de les faire participer financièrement à ce projet commun.

Il précise qu'à ce stade, il ne s'agit que de propositions et que rien n'est encore figé.

Le Président revient sur la mise à disposition des cadres techniques, en proposant que les Comités Départementaux ne facturent pas les journées liées aux trajets aller et retour.

MM. DANIEL, JOLIVET et PONIER, découvrant cette proposition, se laissent un temps de réflexion pour en échanger au sein de leur Comité Départemental respectif.

### III ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022/2023

M. TESSIER s'appuie sur le Procès-Verbal de la Commission Finances du 17 novembre dernier et ses annexes pour suivre l'analyse du compte de résultat de l'exercice 2022/2023. Il présente aux membres du Bureau le compte de résultat 2022/2023 qui sera présenté lors de la prochaine Assemblée Générale Régionale.

En ce qui concerne les « Activités Sportives », le bilan final s'établit à 141 265 € sachant que le budget rectifié s'élevait à 154 700 €. L'économie réalisée se chiffre à 13 435 €.

Concernant les investissements, le budget prévu était de 64 755 € pour un réalisé de 74 246,13 €, soit un écart de + 9 491,13 €. Ceci est dû principalement au rachat du châssis/cabine Iveco 2 arrivant en fin de leasing et non prévu au budget de l'exercice 2022/2023.

Après avoir commenté les différents postes de charges et de produits, du fait des écritures de régularisation, le total des charges est passé de 725 544 ,77 € à 731 923,05 €, soit une augmentation de 6 378,28 € entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arrêtés.

Le total des produits passe, quant à lui, de 756 708,30 € à 769 388,68 €, soit une augmentation de 12 680,38 €.

En conséquence, le résultat final de l'exercice passe de + 31 163,53 € à + 37 465,63 €, soit une augmentation de 6 302,10 €.

La trésorerie disponible du Comité Régional s'élève à + 92 052 € (voir tableau ci-après).

ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE A L'ARRÊTÉ DES COMPTES					
	30.09.2023	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019
Placements et soldes bancaires	561 840 €	560 364 €	407 302 €	322 291 €	366 543 €
Dettes d'exploitation	-373 075 €	-445 199 €	-416 797 €	-360 288 €	-386 174 €
Charges à payer	-3 677 €	-1 186 €	0 €	0 €	0 €
Produits constatés d'avance	-44 880 €	-59 241 €	-58 112 €	-46 106 €	-34 685 €
Dettes financières	-71 134 €	-95 891 €	-100 000 €	-100 000 €	0 €
Valeurs disponibles	69 074 €	-41 153 €	-167 607 €	-184 103 €	-54 316 €
Créances d'exploitation	5 440 €	32 650 €	77 924 €	44 451 €	42 906 €
Produits à recevoir	14 286 €	42 270 €	55 944 €	35 493 €	33 761 €
Charges constatées d'avance	3 252 €	6 000 €	1 543 €	0 €	6 891 €
Trésorerie disponible	<b>92 052 €</b>	<b>39 767 €</b>	<b>-32 196 €</b>	<b>-104 159 €</b>	<b>29 242 €</b>

### IV PRÉSENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2023/2024

M. TESSIER poursuit son intervention et indique que, le budget prévisionnel 2023/2024 a été établi en tablant sur le maintien du nombre de nos licences, de nos organisations et de la participation des coureurs.

Le montant du budget prévisionnel s'élève donc à 762 650 € contre 703 200 € l'an passé, soit une augmentation de 59 800 € (+ 8,45 %).

Il ressort de ce budget prévisionnel une enveloppe dédiée aux Activités Sportives de 169 700 € à comparer à l'enveloppe de 154 700 € qui leur était allouée l'an passé, soit une augmentation de 15 000 €.

M. VERGEREAU précise qu'au sein de cette enveloppe, il faudra tenir compte des charges liées au Séjour Jeunes, soit des dépenses prévues de 9 700 €.

M. TESSIER informe qu'il a été décidé de ne plus faire apparaître la masse salariale du Manager Technique Territorial sur le budget prévisionnel du Comité Régional. En effet, depuis 2 ans, les services de la DRAJES ne communiquent plus ce montant auprès du Comité Régional.

COMPARATIF ACTIVITÉS SPORTIVES 2023-2024 / 2022-2023				
	Charges	Budget 2023-2024	Réalisé 2022-2023	Budget 2022-2023
62520000	Hébergement-rest. sportifs	42 000,00	40 037,94	57 000,00
62522000	Hébergement Séjour Jeunes	3 650,00	3 643,20	0,00
62530000	Transports sportifs	31 000,00	27 591,09	30 000,00
62532000	Transports Séjour Jeunes	1 400,00	1 381,03	0,00
65810000	Charges div. gestion sportive	56 000,00	43 009,28	35 950,00
65810001	Charges div. gestion SEF Femmes	15 500,00	15 500,00	15 500,00
65810002	Charges div. gestion SEF BMX	15 500,00	15 500,00	15 500,00
65810004	Charges diverses séjours	4 650,00	4 632,24	0,00
66800000	Autres charges financières	0,00	10,00	0,00
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>169 700,00</b>	<b>151 304,78</b>	<b>153 950,00</b>
	Produits	Budget 2023-2024	Réalisé 2022-2023	Budget 2022-2023
74000000	Subventions Conseil Régional SPT	7 400,00	11 250,00	10 000,00
74000001	Subvent.Conseil Régional Haut Niv	13 300,00	14 000,00	14 000,00
74100000	Subventions Etat (ANS)	24 700,00	24 900,00	24 900,00
74100001	Subventions Etat Pôle Espoir	13 000,00	13 000,00	14 000,00
74300000	L. N. Cyclisme	6 900,00	6 909,00	6 000,00
74400000	Partenariats	28 000,00	28 148,00	25 500,00
70600000	Séjour Jeunes	9 700,00	10 039,92	
70800001	Dons - Legs		2 241,84	2 250,00
	<b>TOTAL BUDGÉTÉ</b>	<b>103 000,00</b>	<b>110 488,76</b>	<b>96 650,00</b>
	Participation Comité Régional	66 700,00	40 816,02	57 300,00
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>169 700,00</b>	<b>151 304,78</b>	<b>153 950,00</b>
				<b>Budget rectifié en cours d'année à 154 700 €</b>

Il propose ensuite de détailler les nouveaux investissements proposés au budget prévisionnel pour l'exercice 2023/2024, à savoir :

**Investissements "Administration"**

- . Services généraux - ordinateur élu 998 €
- . Refonte du site internet 15 000 €
- . Ravalement de façade peinture siège social 17 950 €

**Investissements "Activités Sportives"**

- . VTT - Matériel (casques, talkies-walkies). 1 100 €

. VTT - Ordinateur arbitrage	1 514 €
. VTT - Tente 3 x 6 m	2 400 €
. BMX - Ordinateur (2) arbitrage	2 853 €
. BMX ETR - Cellule de chronométrage	2 037 €
. Piste - Roue arrière paraculaire (2)	2 206 €

Le montant total des investissements s'élève à 46 058 € pour une incidence sur l'exercice de 8 545 €, ce qui porte le total des amortissements à 63 750 €.

M. DANIEL est surpris de constater une demande d'investissement pour des cellules de chronométrage pour l'ETR BMX alors que le Comité Régional en détient plusieurs.

*\* M. DUPLOYER étant connecté sur deux réunions en visio en même temps, en réponse à M. DANIEL il a tenu à préciser les raisons de cette demande d'investissements quelques jours après la réunion de Bureau.*

*Plusieurs raisons expliquent le souhait de l'ETR d'acquérir un kit de cellules de chronométrage :*

- 1/ Les stages ETR des différentes catégories ont le plus souvent lieu aux mêmes dates du fait des calendriers très contraints*
- 2/ Les cellules actuelles (BROWER) sont exactement les mêmes que celles que l'ETR souhaite acquérir. Elles peuvent à ce jour chronométrer un seul segment de la piste (1 cellule à l'entrée, une cellule à la sortie). Le fait d'avoir un second kit permettra de chronométrer 2 segments (ex 1ère et 2ème lignes droites) avec un temps intermédiaire, ce qui permettra de voir là où un pilote gagne ou perd du temps.*
- 3/ Les cellules à fil achetées il y a bien longtemps ne sont pas compatibles, fonctionnent assez mal et ne sont pas utilisables sur de grandes distances (du fait du fil). Je sais qu'elles sont parfois utilisées par la route mais non sans mal.*

*Enfin, disposer de tels outils permettra de soutenir l'activité ETR, qui a démarré l'an dernier, des outils attendus impatiemment par les familles et les pilotes.*

Le budget présenté est validé à l'unanimité par les membres du Bureau.

## **V POINT SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE À LA ROCHE-SUR-YON (85)**

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale se tiendra le samedi 16 décembre prochain.

Il précise qu'une seule candidature a été reçue à ce jour pour le Comité Directeur, celle-ci concerne le poste au collège Piste, aucune n'a été encore réceptionnée pour les collèges Médecin et Formation.

Concernant les délégués régionaux à l'Assemblée Générale Fédérale, 5 candidatures ont été reçues pour les 6 postes à pourvoir.

Il annonce que la médaille de la « Reconnaissance du Sport Cycliste » sur le quota régional sera remise à M. Lucien BERRE.

Il informe que, lors de l'Assemblée Générale Régionale, Mme Marie-Francoise POTEREAU, Vice-Présidente, représentera la Fédération en l'absence de M. Michel CALLOT.

Dans le cadre de l'opération Mécénat CIC Féminisation, deux clubs ligériens ont été retenus et devraient se voir remettre, lors de l'Assemblée Générale, un chèque de 3 000 € chacun, à savoir :

- le SCO Cyclisme Angers
- le Team ELLES GROUPAMA Pays de la Loire

Pour mémoire cet appel à projet permet de financer la mise en place d'une section féminine au sein des clubs retenus, devant proposer un minimum de 20 séances encadrées par une éducatrice ou un éducateur professionnel titulaire d'une carte professionnelle à jour.

## **VI CALENDRIER DES RÉUNIONS ET DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2024**

M. VERGEREAU commente le calendrier prévisionnel 2024 pour les réunions du Bureau, du Comité Directeur et de la Commission Finances.

Le calendrier prévisionnel 2024 est arrêté comme suit :

✓ réunion du Bureau	mardi 30 janvier 2024,
✓ réunion du Comité Directeur	samedi 23 mars 2024,
✓ réunion du Bureau	mardi 21 mai 2024,
✓ réunion du Bureau	mardi 10 septembre 2024,
✓ réunion de la Commission Finances	vendredi 11 octobre 2024,
✓ réunion de Bureau	mardi 15 octobre 2024,
✓ réunion du Comité Directeur	samedi 19 octobre 2024,
✓ réunion de la Commission Finances	vendredi 8 novembre 2024,
✓ Intervention des vérificateurs aux comptes	vendredi 15 novembre 2024,
✓ réunion du Bureau	mardi 26 novembre 2024,
✓ réunion du Comité Directeur	samedi 7 décembre 2024.

Le Président suggère de réaliser la réunion du Comité Directeur du 23 mars 2024 au VendéeSpace à Mouilleron-le-Captif (85), date à laquelle se déroulera un événement de BMX Free-Style. M. ALBERT se charge de vérifier si une salle sera disponible.

Les dates des Assemblées Générales sont, quant à elles, fixées comme suit :

✓ Assemblée Générale Départementale CD 49	samedi 2 novembre 2024,
✓ Assemblée Générale Départementale CD 72	dimanche 3 novembre 2024,
✓ Assemblée Générale Départementale CD 44	samedi 9 novembre 2024,
✓ <i>Assemblée Générale Départementale CD 85</i>	<i>dimanche 10 novembre 2024 (sous réserve),</i>
✓ Assemblée Générale Départementale CD 53	vendredi 15 novembre 2024.

L'Assemblée Générale Régionale sera organisée en Sarthe le 7 décembre 2024.

Concernant l'Assemblée Générale de la Vendée, M. ALBERT explique qu'à cette date approximative du dimanche 10 novembre se déroulent habituellement les Championnats Départementaux de Cyclo-Cross. Aussi, il ne lui semble pas concevable d'organiser l'Assemblée Générale Départementale sur la même journée. De ce fait, il envisage de procéder à la désignation du délégué départemental avant le 16 novembre 2024, date limite à laquelle les Comités Départementaux et Régionaux doivent transmettre leurs représentants à la Fédération.

## **VII POINT SUR LES CANDIDATURES N 2024**

Les candidatures déclarées à ce jour sont les suivantes :

- ✓ 2 Nationale 1 Route :
  - Mayenne V&B Monbana
  - Vendée U - Pays de la Loire
  
- ✓ 2 Nationale 2 Route :
  - UC Cholet 49
  - Team LMP La Roche Vendée Cyclisme

*Les structures du Vélo Sport Valletais et des Sables Vendée Cyclisme ont décidé de ne pas déposer de dossier de labellisation pour la saison 2024 .*

- ✓ 2 Nationale 3 Route :
  - Team Elite Orga - US St Herblain
  - Sablé Sarthe Cyclisme Pays de la Loire
- ✓ 2 Nationale 1 Femmes :
  - Team ELLES - Groupama - Pays de la Loire
  - Ladynamips RVC (*nouvelle structure en 2024*)
- ✓ 1 Nationale 2 Femmes :
  - Team Ladies Vendée Piveteau Bois

M. ALBERT informe qu'au sein de la Team Ladies Vendée Piveteau Bois, trois féminines U19 resteront licenciées dans leur club d'origine :

- Yuliz MENANT- US Pontchâteline (44)
- Emilie GAILLARD - Union Cycliste Sud 53 (53)
- Flavie MICHAUD - Pôle Cyclisme Saumurois (49)

Comme évoqué lors de la réunion de Bureau du 12 septembre dernier, M. ALBERT sollicite les clubs, les Comités Départementaux, le Comité Régional pour une contribution forfaitaire de 1 000 € par féminine.

Les Comités Départementaux se chargent de contacter les clubs concernés et reviendront vers M. ALBERT pour lui communiquer la répartition de cette contribution.

Après échanges entre les membres du Bureau, une proposition de participer à hauteur de 500 € par féminine est envisagée pris sur le budget des Activités Sportives 2023/2024 du Comité Régional. Cette proposition reste à valider.

## **VIII QUESTIONS DIVERSES**

### **↳ Demande de M. Pierre MONCEAUX - Laval Cyclisme 53**

M. VERGEREAU a été sollicité par le club de Laval Cyclisme 53 pour utiliser les transpondeurs appartenant au Comité Régional lors d'une épreuve VTT inscrite au calendrier UCI 2024. Il rappelle que les transpondeurs ont été financés en grande majorité par des partenaires du VTT, il indique que la Commission Régionale VTT émet un avis favorable pour cette utilisation. Après échanges les membres du Bureau suivent l'avis de la Commission.

### **↳ Don de plusieurs palettes de Home Trainer par la Fédération**

Les membres du Bureau décident de réserver 3 palettes de 33 Home Trainer non connectés auprès de la Fédération, ils seront à répartir entre les 5 SEF, les Comités Départementaux et le Comité Régional.

### **↳ Label Ecole Française de Cyclisme - VC Château-Gontier (53)**

Pour rappel lors du Comité Directeur du 28 octobre dernier, il avait été demandé de transmettre un courrier en L.R.A.R pour obtenir un rendez-vous de renouvellement de label avec le club de Château-Gontier (53).

Malgré de multiples relances faites depuis 2 ans et du non-retour du club suite à l'envoi du pli recommandé, les membres du Bureau ont émis un avis défavorable pour le maintien de leur label EFC.

Mme Amélie LIBEAU se chargera de relayer cet avis auprès de la DTN en charge du réseau Ecole Française de Cyclisme.

↳ **Intervention de M. JOLIVET**

M. JOLIVET souhaite savoir si le Championnat Régional du Contre-la-Montre-Individuel peut toujours être maintenu au 20 mai 2024, date à laquelle a été positionnée une épreuve nationale U19 « Essor Loire-Atlantique » (44), ainsi que le “Grand Prix de Neufchâtel en Saosnois” (72) en Elite/Open 1.

Il informe que M. Serge PINEAU de Nantes Doulon Vélo Sport lui a communiqué son accord pour organiser le Championnat Régional le même jour.

Les membres du Bureau confirment le maintien de la date du 20 mai 2024 pour l’organisation du Championnat Régional de Contre-la-Montre-Individuel.

M. JOLIVET annonce également, la création en cours d’un nouveau club sur la commune de Saumur (49). Il souhaite savoir où en sont les démarches.

M. VERGEREAU se charge de recontacter M. JOLIVET et va se rapprocher du service administratif à ce sujet.

↳ **Intervention de M. PONIER**

M. PONIER informe que les nouveaux maillots du Comité Départemental du Maine-et-Loire seront présentés le 13 décembre prochain, confectionnés par SILA.

↳ **Intervention de M. ALBERT**

M. ALBERT annonce que, pour le Comité Départemental de la Vendée, la réunion du calendrier des épreuves 2024 se tiendra le vendredi 8 décembre prochain. Il a constaté un nombre insuffisant d’épreuves Open 2/3 Access. Aussi il projette d’inciter les organisateurs d’épreuves Open 1/2/3 à mettre en place un classement spécifique pour la catégorie Open 2.

↳ **Intervention de M. DANIEL**

M. DANIEL informe que la Fédération a communiqué, auprès des Comités Régionaux, la tarification pour l’utilisation du logiciel de classement Squorz, soit 1,10 € par pilote. Il informe qu’il va présenter prochainement auprès des clubs de BMX ligériens cette nouvelle proposition, en sachant qu’initialement le coût devait être de 0,80 €.

Il va proposer aux clubs d’augmenter les engagements à 1,30 €.

M. VERGEREAU indique qu’il faudra à nouveau valider le montant retenu et mettre à jour la tarification régionale lors du prochain Comité Directeur.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 22 h 05.

## TABLE DES MATIERES

I	INFORMATIONS GÉNÉRALES	page 1
II	INTERVENTION DU MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL	page 3
III	ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022/2023	page 4
IV	PRÉSENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2023/2024	page 4
V	POINT SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE À LA ROCHE-SUR-YON (85)	page 6
VI	CALENDRIER DES RÉUNIONS ET DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2024	page 7
VII	POINT SUR LES CANDIDATURES N 2024	page 7
VIII	QUESTIONS DIVERSES	page 8